3. Installation du CHS

La Commission Hygiène et Sécurité est vivement conseillée mais non obligatoire.

1 – Attributions

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,
- Visiter tous les locaux de l'établissement,
- Rendre des avis et faire des propositions,
- Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier.

Administration : 4 sièges

	NOM	FONCTION
1	D. JAVEL	Proviseur
2	H. BOURIDAH	Proviseur adjoint
3	Y. ADJIBI	Secrétaire général
4	V. ATTA	CPE

Représentants des parents : 2 sièges

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Julien COULIBALY	Sophie ENGRAND
2	GONZALEZ JICHI Fatmé	DUJARDIN Paul
Représentants des élèves : 2 sièges		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	KHIRANI Mohamed TG	M'BAYE Mahira 1C
2	ZAAROUR Saria 2D	DALLYS Moloko Evane 2C

Représentants des personnels : 3 sièges (2 enseignants + 1 non enseignant)

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	AKIAPI Presylia	
2		
1	OULAYE Micheline	ZELIGOU Déda